

APPEL À TÉMOIGNAGES SUR LE MÉTIER

COMPRENDRE ET SURMONTER LES DIFFICULTÉS DU QUOTIDIEN

POUR ÉLABORER DES PROGRAMMATIONS ET DES PROGRAMMES EFFICIENTS !

Est-ce que tout irait bien dans les établissements et dans les classes avec la mise en œuvre des nouveaux textes (DNB notamment) ?

Les enseignants d'EPS sauraient-ils enfin clairement déterminer les objectifs de niveau à atteindre dans chaque APSA et permettre la réussite de **tous** les élèves ?

Nul besoin de débats avec la profession sur les programmes et les formations ?

L'imposition unilatérale d'une soi-disant classification officielle (?) des APSA où l'apprentissage d'un sport collectif serait l'équivalent d'un sport de combat ou de raquette, ne nécessiterait, la non plus, ni témoignages, ni analyses, ni échanges ?

J'applique, tu appliques, il applique, nous appliquons, vous appliquez, ils appliquent... Telle est la conjugaison que nous devrions apprendre pour l'élaboration de nos programmations d'établissements et nos cours d'EPS.

COMMENT PEUT ON "APPLIQUER LES TEXTES" SANS BILAN NI DÉBATS PLURIELS ?

Comment peut-on imposer une soi-disant classification en faisant fi de la réalité des apprentissages spécifiques à chaque APSA ?

Si nous avons l'habitude (malheureuse) de devoir défendre notre discipline, nous en sommes une fois de plus à un tournant historique. Il est à nouveau temps que les enseignants – militants du quotidien – s'engagent dans les débats !

AVEC LA "CAMPAGNE DU MANIFESTE POUR L'EPS" NOUS TE PROPOSONS DE TÉMOIGNER.

Il s'agit d'entamer enfin débats et réflexions, qui « parlent » des problèmes du quotidien, de l'efficacité de l'acte d'enseignement, des difficultés, mais aussi des réussites professionnelles.

L'ensemble des témoignages seront l'objet d'analyses, de débats, de propositions au cours d'un grand rassemblement des enseignants d'EPS prévu en novembre 2013 sur l'Académie de Créteil. Ce temps fort spécifique sera précédé des Etats Généraux de l'EPS les 24 et 25 mai 2013.

« S'ATTAQUER À LA RÉALITÉ DU MÉTIER,
C'EST LE DÉFENDRE ».

Serge REITCHESSE

Clg Marie Curie, Les Lilas (93)



2005 : Forum international de l'EP et du sport



2009 : Assises académiques au STAPS Créteil



2010 : EPSiliades à la Halle Carpentier

Sommaire :

- Dossier péda : page centrale, dernière page.
- Corpo : avancement, liste d'aptitude, postes & mutations : p. 2-3
- Stages syndicaux : p. 6

Comme chaque année, nous avons dénoncé **l'injustice de l'avancement**. Il est injuste car si **80% des collègues sont reconnus "excellents"** par leur hiérarchie, **seuls 30% sont considérés comme très méritants** et avancent au grand choix alors que 20%, malgré leurs efforts, avancent au rythme le plus défavorable (ancienneté). Les collègues ont passé un concours difficile et exigeant et ont été validés par l'inspection pédagogique. Par conséquent le SNEP demande un avancement au meilleur rythme pour tous, déconnecté de l'évaluation afin que celle-ci soit exclusivement formative.

A chaque commission paritaire, nous répétons que les inspections sont insuffisantes car elles sont le seul moyen pour les collègues de progresser dans leur carrière. En 2002, un système de péréquation de note permettait de compenser partiellement ce problème en réactualisant les notes des collègues non inspectés depuis + de 5 ans. Ce système bien que plus cohérent restait insatisfaisant car les notes étaient figées et ne permettaient pas de prendre en compte l'évolution du travail des collègues. Des "rentes de situation" s'installaient pour des périodes trop longues: un collègue promu au grand choix en début de carrière avait toutes les chances d'être promu par la suite au grand choix, et inversement pour un collègue qui passait à l'ancienneté ... L En 2012, tous les promus au Grand Choix étaient des collègues qui avaient eu une ancienne note excellente réactualisée excellente ce qui leur permettait de passer à nouveau devant les collègues récemment inspectés.

En attendant d'obtenir satisfaction sur une déconnexion totale entre inspection et avancement, le SNEP essaie de proposer des solutions pour améliorer le système existant. En 2013, les notes ont été « réactualisées » sur la note moyenne de l'échelon. Hélas ce système a été mis en place sans aucune simulation et cette année nous avons constaté l'effet inverse : seuls les collègues avec une note d'inspection récente sont promus au GC et ce pour tous les échelons. Par conséquent, le problème d'iniquité perdure, en effet, cette note moyenne reste très « basse » et pénalise les collègues non inspectés récemment. Le SNEP Créteil demande donc un nouveau groupe de travail pour faire un bilan plus approfondi et réfléchir à des modalités plus équitables. Nous pourrions également au cours de ce groupe de travail réfléchir à la distorsion H/F qui est loin d'être réglée.

Barres de l'avancement d'échelon « professeurs d'EPS » 2013								
- GRAND CHOIX - C H O I X - ANCIENNETÉ								
Nouvel échelon	Barre	Nb de promus	Répartition H/F	Barre	Nb de promus	Répartition H/F	Nb de promus	Répartition H/F
11 ^e	93.0 20/10/66	9	8/1	90.7 03/02/56	13	5/8	2	2/0
10 ^e	91.0 28/10/67	10	6/4	89.5 03/03/68	16	6/10	7	5/2
9 ^e	88.3 16/04/73	18	11/7	86.9 10/02/71	23	14/9	9	5/4
8 ^e	86.6 22/08/72	24	17/7	85.0 02/06/76	37	22/15	13	7/6
7 ^e	84.3 20/03/81	37	24/13	82.2 01/05/76	60	35/25	16	7/9
6 ^e	81.6 16/12/83	32	20/11	79.3 06/04/81	57	37/20	26	16/10
5 ^e	78.0 28/12/85	36	18/18	non applicable			73	45/28

La date sous la barre est la date de naissance du plus jeune collègue ayant bénéficié du rythme considéré, à égalité de barème.

Rappel : c'est le Ministre qui promeut les candidats, à partir d'une liste présentée par chaque Recteur. En 2012, aucun candidat de Créteil n'a été promu.

Le principe « d'effet mémoire » a fait reconduire les 4 candidats non promus sur la liste 2013. Aucun dossier n'a été ajouté cette année à la liste rectorale en EPS : étant donné le délai de promotion (4 à 6 ans en moyenne), allonger la liste actuelle ne donnerait aucun horizon aux candidats non encore retenus.

Population : **102 candidats (+100% en 2 ans)**, dont 21 inspectés il y a plus de 8 ans.

La **place des femmes pose toujours problème** mais la **répartition H/F évolue ici vers un meilleur équilibre**, avec notamment davantage d'enseignantes dans la tranche de note péda 55-58 (aucune en 2012, mais seuls des hommes ont 59 ou +).

Les enseignantEs d'EPS représentent : **45% de la profession à Créteil | 52% des candidats (2012 : 34%) | 25% des proposés | 28% des candidats cumulant 2 avis TF (2012 : 11%) | aucune note péda > 58.**

En réponse à nos interventions, Madame le Recteur s'est dite soucieuse de l'équité hommes/femmes. Quant aux collègues ayant un retard d'inspection malgré leur avis, l'Inspection répond qu'elle les connaît pour leurs activités en faveur de la discipline et qu'ils n'ont pu encore être inspectés.

Benoît BACHELLERIE

Clg Pierre Brossolette, Villeneuve St G. (94)
Commissaire paritaire académique



Grilles indiciaires, rythmes d'avancement, « comment ça marche »... voir le précédent bulletin académique (n°256, fév. 13, p.6) et le SNEP'Atout.

Rappel : l'avancement d'échelon des agrégés est traité en CAPNationale (19-21 février, voir ci-dessous). Seule la promotion à la hors-classe fait l'objet d'une étude en CAPAcadémique (prévue le 26 avril).



Pour tout contact, question, envoi d'infos personnelles avant CAPA :

corpo-creteil@snepsu.net

Infos générales nationales :

www.snepsu.net, rubrique « Le corpo > Les personnels > votre corps administratif ».

Infos spécifiques académiques :

www.snepsu-creteil.net, rubrique « Carrière ».

Francine LESOU

LPO Blaise Pascal
Villemomble (93)
Commissaire paritaire académique
Secrétaire départementale SNEP93



Le changement c'est pour quand ?!



LE SNEP CRETEIL dit NON aux HSA et OUI aux CREATIONS DE POSTES



Le travail sur les postes commence avec un calendrier toujours aussi illogique, et restreint : les remontées par les chefs d'établissement à l'IA ou au rectorat des créations/suppressions avant les CA qui doivent les voter.

Un calendrier restreint avant les congés de février, des comités techniques qui se déroulent juste après les vacances, des documents transmis pendant les vacances : difficile de communiquer avec les équipes.

Pour résumer :

- en Seine-et-Marne :
 - ◊ dans les collèges : 6 postes créés (dont 3 ex-FSTG ⇒ bilan net = +3) 5 suppressions (dont 1 récupéré pour FSTG)
 - ◊ dans les lycées pro : 1 postes créé, 1 poste supprimé, 3 postes bloqués !
 - ◊ dans les lycées : - 2 postes supprimés 2 postes bloqués !
- en Seine-St-Denis :
 - ◊ dans les collèges : 7 créations pour 6 suppressions -
 - ◊ dans les lycées pro : - - 1 poste bloqués !
 - ◊ dans les lycées : 2 poste créés, 3 postes supprimés -
- dans le Val-de-Marne :
 - ◊ dans les collèges : 7 créations (dont 4 ex-FSTG ⇒ bilan net = +3) 5 suppressions
 - ◊ dans les lycées pro : 1 postes créé, - 1 poste bloqué !
 - ◊ dans les lycées : 1 poste créé, - 3 postes bloqués !

Les données transmises par l'Administration sont loin d'être satisfaisantes. Elle appelle création de poste, des anciens postes stagiaires : **on supprime le berceau et on le recrée en poste de titulaire !**

Certains postes sont supprimés alors que les besoins sont présents et des projets existants de longue date sont supprimés.

La pression sur les collègues pour prendre les heures supplémentaires (HSA) est toujours présente, l'heure impossible fait maintenant partie de notre temps de travail entraînant des postes à complément de service (au mieux) ou des suppressions de poste.

Toutes les interventions faites par le SNEP lors des comités techniques vont dans le même sens : faire remonter les besoins des établissements et faire reconnaître à l'administration que nous sommes bien loin du compte. Toutes les situations d'établissement nous ayant contacté ont été évoquées lors des CT.

Autre point problématique, l'affectation des stagiaires. Il est prévu pour l'instant dans l'académie de Créteil 86 stagiaires. 70 supports sont trouvés pour le moment (dont 23 nouveaux berceaux) :

- 25 dans le 77.
- 20 dans le 93 (déjà 16 en collège).
- 25 dans 94.



Suite à un entretien au ministère le 21 mars 2013, les représentants du SNEP au niveau national ont obtenu que les Rectorats (et les IPR EPS) :

- recherchent d'abord et prioritairement tous les BMP disponibles : pour les stagiaires EPS, les BMP concernés sont ceux de 12, 13 ou 14h d'EPS (+ 3h pour l'AS).
- examinent, **en complément** de cette liste des BMP existants, les postes pouvant être retenus en tant que postes berceaux stagiaires.

Cette modalité permet de concilier les intérêts des professeurs stagiaires et les intérêts des demandeurs d'une mutation ou d'une première affectation dans le cadre du mouvement intra-académique. Il serait, en effet, inacceptable que l'augmentation des emplois budgétaires d'enseignants de second degré attribués à notre académie se traduise – à l'identique des politiques passées – par une restriction de la fluidité et de la qualité du mouvement intra-académique.

Le travail sur les postes continue. Faites-nous remonter vos besoins en création, il est encore temps de créer des postes et de lutter contre les HSA !

Sandy RICO

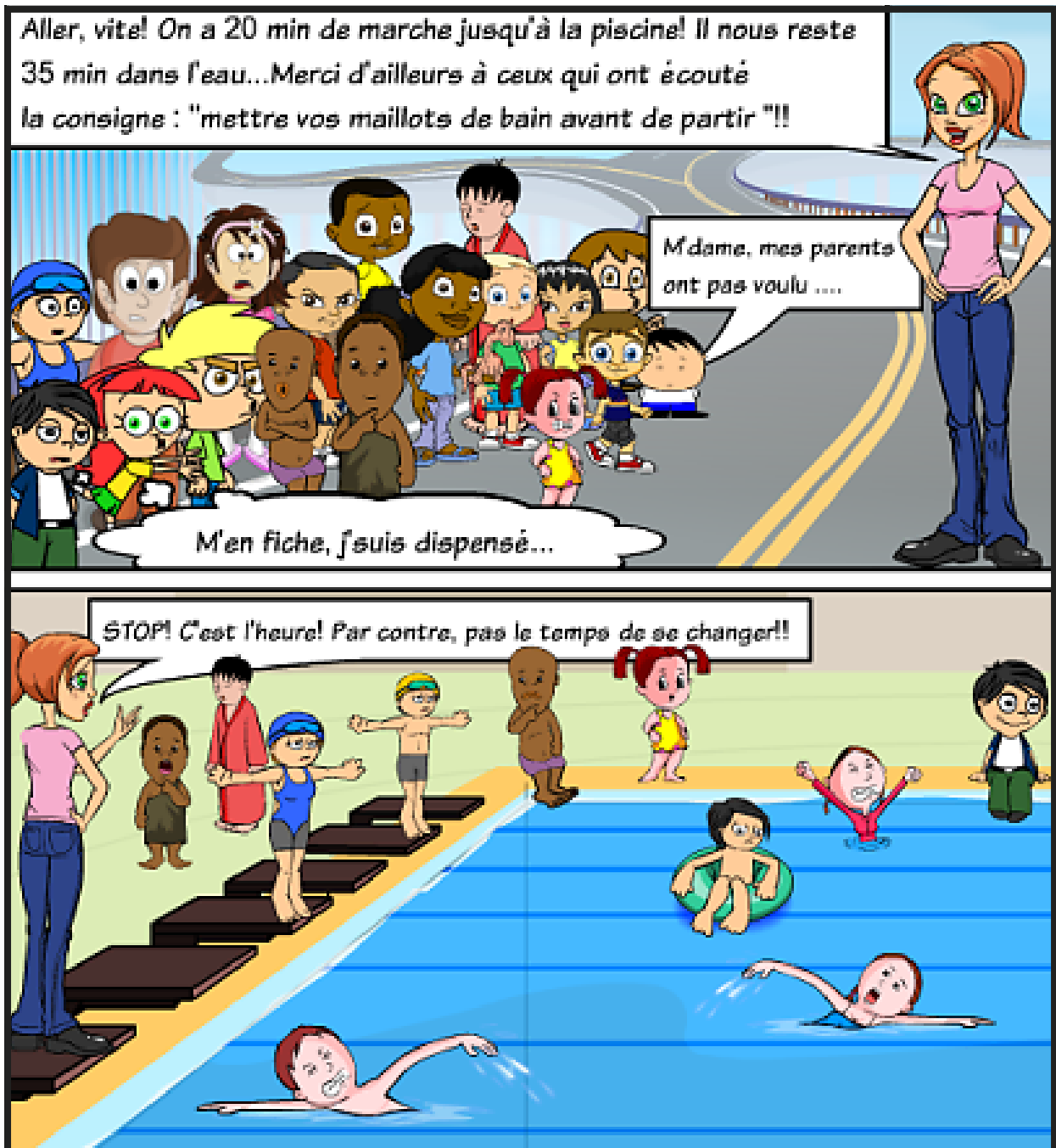
Clg Claude Debussy
Aulnay-Sous-Bois (93)
Commissaire paritaire académique
Secrétaire départementale adjointe SNEP93



Ière phase du mouvement intra-académique

*Au moins 400 collègues demandeurs dont 231 nouveaux (164 stagiaires de Province, 67 stagiaires cristoliens).
Le travail militant : environ 500 échanges par email, 120 par téléphone, 90 collègues présents aux 2 réunions d'information fin mars.*





Clara PELADAN
 Clg Rosa parks
 Gentilly (94)



Diane RIDACKER
 Clg Guy Môquet, Villejuif (94)

Bilan du stage SNEP du 21 février 2013 pour les stagiaires EPS

Etant stagiaire EPS dans l'académie de Créteil, j'ai assisté au stage proposé par le SNEP.

Ce stage nous a permis d'avoir, dans un premier temps, **un état des lieux de la politique actuelle et les enjeux de l'EPS** dans le cadre de l'école. **Chose que nous n'avons pas l'occasion de voir ou de discuter lors des formations.** La journée a donc débuté par **une réflexion autour de notre discipline.**

Puis nous avons eu le choix de deux APSA : le volley-ball ou la gymnastique, pour **discuter et échanger** sur nos **démarches d'enseignements** en nous appuyant sur **une conception d'un enseignant.**

Ayant enseigné la gymnastique cette année, j'ai donc choisi la gymnastique. C'est au travers de vidéos que Serge REITCHESS nous a fait part de sa conception de la gymnastique, conception qui s'appuie essentiellement sur un travail sur l'ATR et sur le noyau de construction de la gymnastique : le gainage, l'équilibre et le tonus musculaire.

Coralie BENECH, nous a ensuite fait part **des enjeux, selon l'institution, de l'apparition de la CP5** au lycée. Pourquoi est-elle apparue au lycée ? Sachant surtout que cette CP5 ne répond par forcément aux enjeux qu'on peut lui conférer.

Coralie a ensuite fait **un point au niveau de l'administration** concernant **nos droits en tant qu'enseignant** et sur les **modalités d'évaluation de notre année de stage.**

Pour conclure, durant cette journée nous avons eu un complément d'informations par rapport à la **formation continue.**

De plus nous avons pu **échanger-discuter sur nos conceptions** et non sur la conception de l'EPS et des APSA.

Comptes-rendus du stage GPS du 4 et 5 avril avec Alain BRIGLIA (secrétaire national)

Tout d'abord, j'ai trouvé ce stage très intéressant, il m'a aidé à y voir plus clair sur l'intérêt des syndicats, sur les actions que l'on peut mener lorsqu'on est syndiqué. Cela m'a également aiguillé sur les différents rôles au sein de l'établissement et comment on peut les assumer correctement.

Ce stage m'a donné envie de me battre pour revaloriser notre discipline, je pense que quand je serai stabilisée au niveau de ma future mutation, je m'investirai plus au niveau syndical. Pour l'instant il me manque du temps mais je vais continuer à participer aux stages organisés par le SNEP et faire circuler les informations au sein de mon établissement.

Géraldine CABUT

LP Jacques Prévert, Combs-la-Ville (77)

Alain a su nous faire voyager dans le monde des politiques actuelles concernant le **système éducatif** mais aussi le système de la **fonction publique.** Il nous comble d'anecdotes représentatives des actions menées, et par les politiques, et par les syndicats pour que les uns réduisent la dette et que les autres, travaillent en faveur de notre intérêt et de l'intérêt général.

Au travers de détours historiques, Alain est revenu sur le **mécanisme si complexe de la DHG.** Il en ressort une volonté politique d'économie budgétaire qui montre un **désengagement volontaire de l'Etat vis-à-vis de sa mission éducative.** On croyait l'Etat investi de cette mission de réduction des inégalités sociales et culturelles, l'inverse se produit avec ce fonctionnement en DHG. On peut s'interroger sur l'orientation prise aujourd'hui **vers une fonction utilitaire et non plus émancipatrice** de l'Ecole. Dans une société où des changements de repères s'effectuent pour les élèves et les enseignants, quelle est la place pour la transmission de la culture dans laquelle l'EPS se situe ? Est-ce que tous les élèves sont éducatibles ? Et quels seraient les contenus d'une école qui ne souhaite former que 50% d'une classe d'âge au niveau licence (cf. OCDE 2001) ?

Pour élargir l'angle de vue, l'intervention s'est ouverte sur la **construction des statuts** de fonctionnaire nous permettant ainsi de comprendre l'intérêt des préoccupations syndicales telles que la **revalorisation des salaires, l'avancement pour tous au grand choix, le refus des HSA...** Ainsi, nous comprenons que la sécurité donnée aux personnels de l'Etat en termes d'emploi a, au départ, été donnée **pour que l'on se centre sur notre mission fondamentale qu'est l'intérêt général.** Il en va de même pour les notions d'**indépendance** et de **conceptions de l'enseignement,** deux aspects donnés aux enseignants pour répondre à cette même finalité.

Si vous êtes syndiqués mais que vous n'êtes pas encore briefés sur les pouvoirs d'un syndicat, sur ces différents champs d'actions pour gagner des batailles et que finalement vous ne croyez plus trop en son efficacité, que vous vous dites que tout est fichu et que vous êtes résignés, alors prévoyez dès maintenant de participer au stage GPS de l'an prochain.

stagiaire, pas syndiqué ?

Titulaire, pas re-syndiqué cette année ?

Il est toujours temps !

www.snepfsu.net > "Adhésion"

SNEP **CRETEIL**

Syndicat National de l'Education Physique
Membre de la F.S.U.
Section académique de Créteil
Maison des Syndicats
11-13 rue des Archives 94000 Créteil
Tél. : 01 43 77 00 22
Email : s3-creteil@snepfsu.net

Le 22/03/2013

La secrétaire académique du SNEP-FSU,

A Monsieur Petryncka, Directeur National de l'UNSS

Objet : Etat des finances de la direction régionale de l'UNSS Créteil

Monsieur le Directeur National,

Le SNEP Créteil vous interpelle depuis quelques années déjà sur la gravité de la situation financière du service régional de l'UNSS Créteil.

Cela fait trois ans maintenant que nous votons contre les budgets présentés lors des conseils régionaux de l'UNSS aux côtés des élus des AS. Comme vous le savez, il est illégal de présenter un budget en déficit. Malgré nos alertes vous avez acté ces budgets en déficit.

Aujourd'hui la direction régionale doit s'acquitter d'une dette colossale de 276 000 euros qui met en péril son budget et son fonctionnement. S'ajoute à cette dette une somme de 200 000 euros supplémentaire; somme que vous avez provisionné au cas où elle serait réclamée à la direction régionale.

Qui va payer ? Les animateurs d'AS ne sont en rien responsables de cette situation. La directrice et la directrice adjointe nouvellement nommées au service régional ne le sont pas plus.

Les crédits d'animation ne doivent en aucun cas servir à éponger cette dette.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur National, que la direction nationale de l'UNSS, qui a systématiquement avalisé les déficits financiers de notre académie, assume ses responsabilités et abonde notre direction régionale à hauteur du déficit. Nous souhaitons que la somme de 200 000 euros que vous avez provisionnée soit reversée et complétée pour palier les difficultés financières que l'UNSS Créteil traverse.

Veillez croire, Monsieur le directeur national, en notre attachement au service public du sport scolaire.

Serge Reitchess-élu du SNEP au Conseil régional de l'UNSS

Coralie Bénech-secrétaire académique du SNEP Créteil



Copie à Monsieur l'adjoint au directeur général de la DEGESCO

Témoignages « péda »

La nouvelle EPS du DNB

La mise en place de l'évaluation du DNB pose quelques soucis. Nous avons choisi, en juin, les trois activités les plus pratiquées de la 6^e à la 3^e, sans trop regarder les référentiels. Quand, en septembre, l'instauration a été officielle et que nous nous sommes penchés sur les fiches (au secours !!!), pour nous les « vieux », ne serait-ce que la démarche, c'est inadmissible. De concepteur, à partir de l'analyse du contexte, on devient simple applicateur ; on détruit tout ce qui se faisait, on ne cherche plus et gros problème : cela divise les collègues (certains estiment qu'après tout, nous sommes fonctionnaires, que c'est plus simple, il n'y a rien à préparer...).

Ensuite sur le contenu, en demi-fond, tout repose sur l'évaluation de la VMA, un élève qui a 10km/h de VMA peut avoir une note supérieure en perf à celle de celui qui est à 18km/h, les élèves remplissent eux même les fiches certificatives : quelle validité ? Le DNB reste tout de même un diplôme, même si sa valeur a été affaiblie. Et les pourcentages : 2 h d'explication, alors oui, c'est parce qu'ils ne sont pas habitués, d'accord, il s'agit d'une évaluation formative, mais pas certificative.

En handball, que vient faire l'efficacité collective, dans une évaluation individuelle qui compte pour l'obtention d'un diplôme ? Et l'effectif réduit oui, mais pas toujours, il minimise l'activité : quelle référence à la pratique culturelle donnons-nous ?

Pour la gym, c'est « moins pire »... mais qui a le temps de faire passer deux fois les élèves, d'enregistrer les jugements pour chaque enchaînement etc. ?

Voilà, j'aurais encore beaucoup de choses à dire, surtout après la réunion des coordonnateurs qui m'a laissée face à un grand désespoir et m'amène à me demander si je suis encore faite pour ce métier, du moins ce qu'il est devenu.

Cette collègue a souhaité demeurer anonyme

Prochaines étapes

Envoyez vos témoignages à s3-creteil@snepsu.net.

Assistez aux **ETATS GÉNÉRAUX DE L'EPS** organisés par le Centre EPS et Société et le SNEP les **vendredi 24 et samedi 25 mai** prochains à la **Bourse du Travail de Paris** (Rue du Château d'eau 75010).



Annoncez le **rassemblement académique de novembre 2013**. Racontez aux nouveaux et rappelez aux anciens collègues le *Forum international de l'EP et du sport* de 2005, les *Assises académiques* de 2009, les *EPSiliades* de 2010 !

« S'ATTAQUER À LA RÉALITÉ DU MÉTIER, C'EST LE DÉFENDRE ».

La question du sens dans notre métier

Qu'a-t-on le droit d'enseigner et comment ? Est-ce que cette question était présente il y a 20 ans ?

Je ne sais pas, mais toujours est-il que je me pose souvent la question de ce que j'ai le droit de faire et perds beaucoup de temps à cela plutôt que de m'interroger sur la manière de faire réussir mes élèves.

Lorsque l'on me demande de revenir sur ce qui fait mon enseignement aujourd'hui, je m'aperçois que je me sens tiraillée entre ce qui me semble bon à faire pour mes élèves pour leur enseigner ma discipline, en leur apprenant quelque chose qui leur ressortira ou qui leur sert (la durée du cycle de telle ou telle APSA, en fonction de la motivation, de l'avancé des apprentissages et de leur stabilisation) et ce que je dois enseigner (niveaux de compétence, choix et nombre d'activités par CC, durée, évaluation DNB, etc.).

Je suis un cadre A de la fonction publique, enfermée entre mon rôle de concepteur, et le carcan institutionnel qui me parait nous brider de plus en plus. Je me dois de répondre aux exigences des textes officiels pour ne pas mettre en péril mon évolution de carrière et je m'aperçois qu'à vouloir répondre à cette contradiction, je ne fais ni totalement l'un, ni totalement l'autre et que je m'y perds un peu.

Je suis donc un concepteur à qui l'on donne un cadre conceptuel possible à travers les fiches ressources, rédigées par l'Inspection. Aux yeux de mes supérieurs, suivre cette fiche ressource serait le meilleur des enseignements puisqu'elle est l'unique proposition officielle.

Est-ce que je peux m'en démarquer pour construire un enseignement plus adapté à ma conception, mon contexte, mes élèves ?

Je ressens comme une pression à vouloir suivre ce qui a déjà été proposé car si je m'aventurais à faire autre chose une argumentation serait nécessaire et j'ai plutôt intérêt de m'y préparer car je dois montrer que mon choix est judicieux, et surtout valable.

D'autre part, je passe du temps à faire acquérir à mes élèves des savoirs sociaux car cela me semble important de le faire au vu du contexte d'enseignement. Est-il pour autant nécessaire de les évaluer ? Je sais que l'on part du principe que l'on évalue ce que l'on enseigne mais est-ce que noter un élève sur le fait qu'il ait su se taire durant la prestation de ses camarades est quelque chose de cohérent dans notre pratique ? Il aura alors atteint la partie du niveau 1 de compétence en danse qui consiste à " observer avec attention et apprécier avec respect les prestations " ?

Je ne pense pas, mais je n'ai pas le temps d'aller plus loin, car je dois passer à l'APSA suivante.

Diane RIDACKER

Clg Guy Môquet, Villejuif (94)